

Régime de pensions du Canada

Pour obtenir le plus de bénéfices possibles de la caisse du Régime de pensions du Canada, une province doit y apporter la plus grande contribution possible. Les Mennonites et les Huttérites ont beau dire qu'ils n'ont pas besoin de sécurité sociale et que les préceptes de leur religion et leur mode de vie leur permettent de subvenir à leurs propres besoins dans leur vieillesse. Je respecte beaucoup ces principes et je regrette que plus de nos compatriotes n'adoptent pas les principes que ces gens enseignent et appliquent à leur mode de vie.

Néanmoins, le fait est que les cotisations au Régime de pensions du Canada sont, en réalité, une forme d'impôt. Les recettes de ces cotisations sont mises à la disposition des gouvernements provinciaux et des conseils municipaux qui peuvent les distribuer pour le bien des gens qui vivent dans les localités qui tombent sous leur juridiction. Si d'importants groupes de Canadiens sont exemptés de cotiser à ces régimes, les provinces n'auront pas l'argent ou le crédit dont elles ont besoin pour effectuer les travaux qui sont de leur compétence.

S'il faut que ces travaux soient exécutés, on doit trouver l'argent ailleurs, soit en levant un impôt direct, soit en empruntant sur différents marchés à des taux plus élevés, ce qui entraîne des frais accrus pour le reste de la population du territoire, qu'il s'agisse d'une municipalité ou d'une province. A mon avis, le gouvernement propose cette mesure sans songer aux conséquences.

Les Huttérites et les Mennonites ont toujours reconnu qu'ils devaient porter leur part du fardeau fiscal. Je sais que les Mennonites, du moins, l'ont toujours fait. J'ai eu l'honneur de représenter certains membres de cette secte qui habitent ma circonscription. Collectivement, ils sont aussi bien qu'on peut l'espérer. Ils sont enjoués et très actifs. Ils ne vivent nullement en parasites de la société. Ce ne sont pas eux qui se plaignent de payer l'impôt.

Il en est autrement des Huttérites. C'est un fait que leur religion les oblige à rendre à César ce qui appartient à César. Ils ne se sont jamais plaints de payer les impôts fonciers ou les taxes municipales, mais ils se montrent réfractaires à l'impôt sur le revenu.

Depuis quatre ou cinq ans, le ministère du Revenu national et divers membres de la secte des Huttérites en Alberta ne s'entendent pas sur l'obligation de ceux-ci de payer des impôts. On a provisoirement tranché la question. Ces gens en paient maintenant. Il demeure, toutefois, qu'advenant l'adoption de la modification proposée, les Mennonites et les Huttérites ne contribueraient pas au bien-être général de la population canadienne comme, je pense, le voudraient la majorité des gens au Canada.

Il importe, je crois, de faire observer aux autres députés qu'une telle disposition ne vise pas toutes les régions du pays. Cette mesure législative m'inquiète quelque peu peut-être parce qu'un grand nombre de Mennonites et même une plus forte concentration d'Huttérites habitent l'Alberta. Je sais qu'il y a des colonies de Mennonites en Ontario et un peu partout dans l'Ouest canadien mais il en existe une grande concentration en Alberta. Si ces gens n'ont pas à payer de cotisations au Régime de pensions du

[M. Schumacher.]

Canada, la province de l'Alberta obtiendra du Régime moins de fonds à faible intérêt pour les projets provinciaux ou municipaux.

Je ne crois pas vraiment qu'on puisse justifier l'adoption de ce bill. Je sais qu'il y a au moins un autre porte-parole de notre parti à la Chambre qui ne sera pas d'accord avec moi. Il fait signe que oui. Il reste toutefois qu'il s'agit d'un bill d'application générale. A mon avis, il diffère de nombre d'autres mesures à l'égard desquelles on peut accorder une exemption basée sur l'objection de conscience. Les gens d'en face qui prônent l'adoption du bill n'ont rien dit qui puisse nous en convaincre.

Mon honorable ami qui prendra la parole après moi pourra peut-être nous expliquer pourquoi la conscience de ces gens devrait tant s'opposer au versement de cotisations à un régime général de sécurité sociale. On ne m'a certainement pas expliqué pourquoi ils devraient toucher les prestations qu'ils reçoivent. Si je peux revenir brièvement à un point, bien qu'il y ait eu des accrochages d'ordre fiscal entre les Huttérites et le ministère du Revenu national—et jusqu'ici, la position des Huttérites n'a pas été acceptée—j'irais jusqu'à dire que nombre de gens dans l'ouest du Canada, du moins, en Alberta, estiment que les Huttérites ne versent pas leur juste part de l'impôt sur le revenu en raison du traitement que leur accorde le ministère du Revenu national.

● (1530)

A mon avis, c'est maintenant le moment propice d'essayer d'aider ces gens et de leur éviter ce qui, de fait, constitue une forme d'imposition. J'ai hâte d'entendre mon collègue du Sud-Ouest de l'Ontario qui sera le prochain député à prendre la parole dans ce débat, je pense.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Le député de Peel-Sud a la parole.

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, être pris pour mon voisin de pupitre, le député de Peel-Sud (M. Blenkarn) c'est un grand honneur pour moi. Je ne crois pas qu'il s'en trouverait flatté. Je suis très heureux de participer au débat sur ce sujet qui m'intéresse énormément. Comme le dernier orateur le faisait observer, ma circonscription est celle où peut-être la plus forte proportion de la population se ressentira des répercussions de ce bill. Cette question revêt un intérêt personnel pour moi, car elle touche mes mandants et leur droit à la liberté de religion de même que leurs droits en tant que Canadiens. C'est là une disposition qu'on leur promet depuis longtemps et qu'ils méritent. Il s'agit de leur rendre la justice qu'ils demandent.

C'est avec beaucoup de fierté que je me suis inscrit à mon parti après avoir pris connaissance de la déclaration canadienne des droits présentée par l'ancien premier ministre, le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker). Une des dispositions de la déclaration des droits consacre le droit à la liberté de religion pour les Canadiens. Cette liberté constitue certes pour nous tous le droit le plus important. Voilà pourquoi le présent bill est un bill valable et mérite notre appui.